

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 180 Subventions (21.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et le M.U.R. XIII (13e).

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif et le M.U.R. XIII ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 17.000 euros est attribuée à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif, Maison des associations, BP 95 – 8, rue du Général Renault 75011 Paris au titre de ses activités 2021. 14645 ; 2021_03905

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Le M.U.R XIII, 157 avenue Daumesnil 75012 Paris, au titre de ses activités 2021. 79581 ; 2021_03410

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 21.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO